

**DELIBERATION DU COMITE DIRECTEUR DE L'OFFICE DE TOURISME**

<p><b>DOMAINE :</b> Mesures d'ordre budgétaire et comptable.</p>	<p>Les membres composant le Comité Directeur se sont réunis à Leucate, le 18 mai 2026 à 17h30, sous la présidence de Monsieur Michel PY Président,</p>
<p><b>OBJET :</b> Vote compte administratif 2025 – budget « Principal »</p>	<p><b><u>Présents :</u></b></p> <p>Représentant le Conseil Municipal : M. Michel PY Mme Marie Laure BOYER CORCUFF Mme Céline CABAL Mme Frédérique GUERRIER Mme Hamel LAHCINI Mme Christine DUPLISSY M Antoine CAZALS</p>
<p><b>Nombre de membres en exercice : 15</b></p>	<p>Représentant des hébergements touristiques : M. Patrick HAMET</p> <p>Représentant des prestataires d'activités de loisirs : M. Thierry LETARD</p>
<p><b>Convocation en date du : 11/05/2026</b></p>	<p>Représentant des restaurateurs M Sébastien GUILLOT</p>
	<p>Représentant des professionnels de la glisse : Mme Stéphanie GARDAIS</p>
	<p>Représentant de la viticulture et de la pêche : M. Jean Pierre FOURNIER</p>
	<p>Représentant des agences immobilières : M. Thomas BILLARD</p>
	<p>Représentant des activités liées au port de plaisance : Mme Patricia MAHE</p>
	<p>Formant la majorité des membres en exercice</p>
	<p><b><u>Absents excusés :</u></b></p>
	<p>Représentant le Conseil Municipal : Mme Mélina GALINDO</p>

Monsieur Michel PY- Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, Monsieur Matthew HUMPAGE - Directeur, est désigné comme Secrétaire.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,  
**Vu** le Code du Tourisme,

**Vu** le décret n°1587 du 29/12/1962, portant réglementation générale sur la comptabilité publique.

Le Comité directeur, délibérant sur le compte administratif du budget « Principal » de l'Office Municipal de Tourisme pour l'exercice 2025, dressé par Madame La Vice-Présidente après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré.

Monsieur le Président quitte l'assemblée au moment du vote.

Le Comité Directeur :

► **Donne acte** de la présentation faite du compte administratif,  
► **Constata** les identités de valeur avec les comptes de gestion du percepteur, relatives aux reports à nouveau, aux résultats d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

► **Arrête** les résultats définitifs tels que résumés en annexe.

**ADOpte A L'UNANIMITE.**

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus et ont, les membres présents, signé au registre.

La convocation du C.D et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément aux Articles L.2221-7 et L.2121-7 du C.G.C.T.

A Leucate, le 18 mai 2026



Michel PY  
Président

**Voies et recours :** Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte à compter de sa publication.

La présente délibération peut faire l'objet dans un délai de deux mois à compter de sa publication :

- D'un recours gracieux adressé à Mr. Le Président,
- D'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier,
- De la saisine de Mr. le Préfet de l'Aude en application de l'article L2131-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télé recours citoyens » accessible par le site internet <http://telerecours.f>

REÇU EN PREFECTURE

le 03/06/2026

Application agréée E-legalite.com

**Annexe à la délibération n° 11/2026 du 18/05/2026**

**Vote du compte administratif 2025 budget « Principal »**

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section d'exploitation	A 772 262,35	G 751 908,89	G-A -20 353,46
	Section d'investissement	B 359,18	H 3 898,68	H-B 3 539,50
		+	+	
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section d'exploitation (002)	C 0,00 (si déficit)	I 28 115,13 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D 0,00 (si déficit)	J 15 032,18 (si excédent)	
		=	=	
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		P= A+B+C+D 772 621,53	Q= G+H+I+J 798 954,88	=Q-P 26 333,35
<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)</b>	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00	
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00	
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>	= E+F 0,00	= K+L 0,00	
		=	=	
<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section d'exploitation	= A+C+E 772 262,35	= G+I+K 780 024,02	7 761,67
	Section d'investissement	= B+D+F 359,18	= H+J+L 18 930,86	18 571,68
	<b>TOTAL CUMULE</b>	= A+B+C+D+E+F 772 621,53	= G+H+I+J+K+L 798 954,88	26 333,35

**REÇU EN PREFECTURE**

le 03/06/2026

Application agréée E-legalite.com